



Procès-verbal No 2 Séance du 31 octobre 2016

Présidence : Madame Christine Leuenberger

Madame Christine Leuenberger, Présidente du Conseil communal, ouvre cette seconde séance de la législature à 20h20 Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, ainsi qu'à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, à Messieurs les scrutateurs, à Messieurs et Madame les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

Avant d'ouvrir cette séance formellement, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil et à la Municipalité de se lever afin de respecter une minute de silence en mémoire de

- Mme Klara Chezeaux, décédée le 29 septembre, maman de notre collègue conseiller, M. Jacques-André Chezeaux
- M. Stéphane Perrin, décédé le 22 septembre, frère de notre collègue conseiller, M. Jérôme Perrin, ainsi que pour toutes les personnes touchées par le décès d'un proche.

Depuis la dernière séance, **Mme la Présidente** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil communal à diverses manifestations :

- les 26/27 août à la fête et au repas de soutien de la piscine
- le 30 août à l'accueil des nouveaux habitants sur la Presqu'île du Musée du Fer
- le 7 septembre à la partie officielle de Val'Expo
- le 15 septembre à la séance multipartite de l'Aravoh
- le 22 septembre à la journée sportive de la Police cantonale vaudoise.
- le 25 septembre aux votations fédérales
- le 25 septembre à la célébration œcuménique du Jeûne au Casino
- le 30 septembre au Centenaire du Collège de Vallorbe
- le 8 octobre au repas de soutien de la maison de paroisse
- le 12 octobre à l'accueil des nouveaux citoyens
- le 14 octobre au repas de soutien du Hockey club Vallorbe
- le 15 octobre à l'exposition de Jura Artistique

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 1 du 22 août 2016
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 05/16 concernant l'octroi d'une autorisation générale de plaider durant la législature 2016 - 2021

6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 06/16 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la législature 2016 – 2021
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 07/16 concernant la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 08/16 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2017 à 2021
9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 10/16 relatif à une demande d'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles hors budget
10. Préavis municipaux et nomination des commissions
11. Communications de la Municipalité
12. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
13. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 1 du 22 août 2016

M. Y. **Jaillet**, rectifie en page 6 :

M. B. **Haldemann** est délégué à la **Commission de gestion** de la Coopérative des 3 Vallons.

Le procès-verbal No 1 est ensuite adopté à l'**unanimité**.

Quatrième objet

Correspondance

- Une très jolie carte de remerciements de la famille Magnenat-Foretay pour le cadeau de naissance offert par le Conseil
- Un mail de M. Pierre Blanchard (journaliste et photographe indépendant) suite à un article paru dans la presse intitulé « Vallorbe, victime de la géo » :

« Cet article en pièce jointe m'a autant consterné qu'un grand nombre de Vallorbiers, qui ont pu croire que j'en étais l'auteur.

Je suis plus que désolé de voir mon nom associé à ce tissu d'âneries pondu par une personne victime de sa bêtise et dont le ton pédant est terriblement déplorable.

Ce ou cette journaliste à l'ignorance crasse a été puisé dans la banque de données de Tamedia une photo réalisée par mes soins lors de campagne électorale du printemps 2011. Et détournant le contenu de l'image, le journal a sorti cette dernière de son contexte original.

Je vous serais reconnaissant de lire ce mail en séance afin que les gens qui ont cru que j'étais l'auteur de ces propos débiles sachent ce qui s'est réellement passé.

Avec mes cordiales salutations

Pierre Blanchard»

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 05/16 concernant l'octroi d'une autorisation générale de plaider durant la législature 2016/2021

M. G. Uldry, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis no 05/16 de la Municipalité
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale de plaider que la Commune de Vallorbe soit demanderesse (requérante) ou requérante (intimée).

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 06/16 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la législature 2016 – 2021

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture du rapport de la ladite commission.

Mme la Présidente ouvre ensuite la discussion sur le rapport de la commission mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet donc ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 06/16
- oui le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer pour la législature 2016-2021 :

1. sur les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers jusqu'à un maximum de CHF 330'000. -- par cas ;
2. sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers jusqu'à un plafond de CHF 1'000'000. -- ;
3. sur les aliénations et acquisitions d'actions ou parts de sociétés commerciales jusqu'à un plafond de CHF 50'000. --

Septième objet

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal No 07/16 concernant la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances.

Mme la Présidente ouvre ensuite la discussion sur le rapport de la commission mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet donc ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 07/16
- oui le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. Le plafond d'endettement brut pour les emprunts est fixé à CHF 43'000'000. -- pour la législature 2016/2021
2. Le plafond pour les cautionnements et autres formes de garantie est fixé à CHF 8'000'000. -- pour la législature 2016/2021

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 08/16 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2017 à 2021

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 08/16 de la Municipalité
- oui le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **par 47 oui et 1 abstention** :

1. L'arrêté d'imposition pour les années 2017 à 2021 est adopté suivant le projet annexé au présent préavis
2. L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Neuvième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 10/16 relatif à une demande d'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles hors budget

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 10/16 de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 45'000. -- par cas.

Dixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

M. S. Costantini, Syndic, annonce que le budget de fonctionnement 2017 pour la Commune a été distribué ce soir, il totalise des revenus à hauteur de 17'841'900 francs. Ce budget est en phase avec ceux des années précédentes. Il est agréable de constater qu'il laisse apparaître une marge brute de 1'146'350 francs, en augmentation par rapport au précédent budget, ainsi qu'un excédent de revenus de 28'900 francs

Ce budget est remis à la commission des finances pour étude et rapport.

- Nouveaux statuts du règlement de l'ORPC

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Madame M. Tzaud et Messieurs Ch. Vallotton, J. Mange, A. Kolly et S. Gendroz

Onzième objet

Communications de la Municipalité

M. R. Brouze, Municipal, tient à apporter quelques précisions au sujet de l'engagement de M. Kadri Maxharraj à l'école.

Il explique que ce dernier est un employé communal aux services des bâtiments et assume en plus de son travail, une présence aux heures d'arrivée des élèves à l'école, à la sortie ainsi qu'à la récréation. Il est, en outre, atteignable pour tous les cas d'urgence, comme annoncé le 22 août dernier. M. Brouze ajoute que le mot « concierge » ne convient pas ; il précise également qu'il n'habite pas dans le collège. Cette précision s'impose afin de dissiper tout malentendu au sein de la population et vis-à-vis aussi de ses collègues. M. le Municipal conclut en disant que depuis la rentrée d'août, M. Maxharraj remplit ces nouvelles fonctions à la satisfaction de tous, directeur, enseignants et élèves.

M. L. **Fiorito**, Municipal, annonce que dans la continuité de la prévention routière, des radars pédagogiques vont être installés ces prochains jours aux entrées du village.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, dit qu'il a omis d'annoncer lors du dernier conseil, l'engagement d'un nouvel apprenti au service forestier. Enfant du village, M. Bastien Champod a commencé sa formation de forestier-bûcheron le 1^{er} août dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la Commune et le meilleur pour cet apprentissage.

Des travaux forestiers d'importance et hélicoportés seront effectués ces prochains jours sur la côte de Pralioux en-dessus du Tunnel du Mont d'or.

Lors de la lecture du PV du dernier Conseil communal de Ballaigues dans le journal local, un conseiller a eu la bonne idée de faire de la publicité pour les copeaux de bois en vente dans notre hangar vers la déchetterie. Par contre le prix annoncé était quelque peu surfait et pas forcément attractif. Pour rappel le m³ se vend à CHF 45. -- chargé. Vous trouverez d'ailleurs tous les prix des produits du bois sur notre site internet.

M. S. **Costantini**, Syndic, Au nom de la Municipalité, remercie le Conseil communal d'avoir accepté les cinq préavis qui lui étaient soumis ce soir ainsi que pour la confiance témoignée.

M. le Syndic se permet aussi, tout comme l'a fait son collègue municipal, Christophe Schwerzmann, de rectifier une petite erreur qui a récemment paru dans la presse. C'est bien M. Luigi Fiorito qui est le commandant du Service de défense incendie et secours "Vallorbe Région" et non pas M. Stéphane Pichon qui lui, assume une fonction d'inspecteur régional au sein de l'Etablissement cantonal d'assurances contre l'incendie et les éléments naturels.

Douzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

M. L. **Favre** dépose la motion suivante :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Me faisant notamment le porte-parole de plusieurs résidents de la Route de Bellevue, je dépose la motion suivante :

« Bellevue en zone 30 Km/h »

En plusieurs années ce quartier a considérablement grandi. De nombreuses habitations individuelles ont été construites, dont deux sont encore en construction.

De nombreuses familles avec enfants s'y sont installées. De plus, la route est toujours autant fréquentée par des promeneurs lors des jours de beau temps. Enfin, la circulation s'est fortement densifiée. Sans parler du nombre de frontaliers et autres automobilistes ne vivant pas dans le quartier qui passent par la route de Bellevue quand il y a les bouchons sur la route cantonale entre Vallorbe et le Creux.

De ce fait, la vitesse de 50km/h n'est pas appropriée pour cette zone résidentielle; à certains endroits les véhicules doivent monter sur le trottoir pour se croiser, ce qui peut constituer un danger pour les promeneurs et les familles vivant en bord de route.

En conclusion je demande à la municipalité d'étudier ma motion de faire passer tout le quartier de Bellevue en zone 30km/h depuis les lieux-dits le Pont de France jusqu'au Pontet.

Lionel Favre »

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette motion.

M. H. **Bally** dit qu'il appuiera cette motion. Cependant, selon lui, ce n'est pas en mettant 30 ou 40 km/h que l'on fera ralentir les véhicules, c'est surtout en évitant de faire des trottoirs accessibles aux voitures.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** soumet au vote à ma levée, la prise en considération de la motion de M. Lionel Favre.

Par **43 oui**, 1 non et 4 abstentions, cette motion est transmise à la Municipalité pour étude.

Treizième objet **Divers, questions et vœux**

M. G. **Alemanni** annonce qu'en septembre, l'ASCOVABANO a eu son assemblée, les points importants apparus lors des discussions sont les suivants :

- En ce qui concerne les transports, certains problèmes ont été résolus, comme l'ajout d'un bus entre Ballaigues et Vallorbe. Cependant, quelques problèmes subsistent :
 - Selon les horaires, certains bus sont pleins alors que d'autres sont pratiquement vides ce qui crée des problèmes de sécurité (les enfants voyagent debout).
 - Problème de sécurité à l'arrêt de bus de Bretonnières, les enfants se trouvent sur la route lorsqu'ils attendent le bus, ce problème doit être résolu par la commune, pas par l'ASCOVABANO.

- Des plaintes ont été enregistrées concernant la qualité des repas dans certains réfectoires scolaires. Des membres du CODIR sont allés manger dans ces cantines et tout sera fait pour améliorer la situation.

- Des plaintes ont également été enregistrées concernant la taxe de 2 francs que doivent payer les enfants qui pique-niquent au réfectoire, cette taxe est provisoirement suspendue en l'attente de l'étude d'une solution.

M. P. **Künzler**, en lien avec la liste des commissions permanentes établie, fait remarquer qu'il est encore inscrit en qualité de « président » de la commission d'urbanisme, alors qu'il est le président sortant. Ce point sera réglé lors de la première séance de ladite commission.

M. A. **Künzler**, dans le même ordre d'idée, annonce qu'il n'est plus président de la commission de gestion et que c'est maintenant M. Alain Kolly.

M. R. **Gfeller** dit que certains usagers lui ont fait remarquer un danger de circulation à la sortie de la déchetterie. Il suggère que l'on installe un panneau « cédez de passage » ou un miroir, afin que l'on puisse voir si des véhicules débouchent sur la droite.

M. J. **Jeanmonod** annonce la soirée annuelle de la Patriote, le 19 novembre prochain au Casino. Il y aura, comme d'habitude, une partie chorale et une seconde partie théâtre. Il serait heureux de voir des conseillers dans le public, d'autant plus que la chorale en compte déjà plusieurs dans ses rangs.

M. R. **Brouze**, suite à l'intervention de M. Alemanni relevant des problèmes dans les bus scolaires, précise qu'il y a effectivement des soucis dans les bus, non pas de Bretonnières mais de Premier. Quant aux problèmes des cantines, le sujet est actuellement examiné avec M. Languetin, Président du Comité directeur.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur donne rendez-vous le lundi 12 décembre à 18h30. Il est 21h10, la séance est levée.

La Présidente :
Christine Leuenberger

La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, Lundi 12 décembre 2016 à 18h30